



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET
pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 3 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE **Opération Interministérielle Vacances** **pour la confiance des consommateurs vacanciers**

Les vacances constituent toujours un moment privilégié. Bien que de plus en plus exigeants sur la qualité et la valorisation de leurs achats, les consommateurs-vacanciers se trouvent bien souvent, loin de leurs repères habituels, dans une situation de relative vulnérabilité face aux abus éventuels dont ils pourraient être victimes. Renforcer la confiance du vacancier dans l'acte de consommation touristique contribue également à valoriser cette ressource économique que constitue le tourisme en France.

Pour l'administration, vacances représentent donc un double enjeu :

- enjeu individuel pour le consommateur dans ses attentes légitimes qui entend pouvoir disposer des meilleurs produits ou prestations en terme de loyauté, de qualité et de sécurité, compte tenu de son budget.

- enjeu collectif pour l'économie et l'emploi du tourisme de notre pays (plus de 80 millions d'arrivées de touristes internationaux, plus de 7% du PIB en dépenses pour les vacanciers français ou étrangers, 7% à 8% de l'emploi salarié dans le secteur du tourisme)

L'Opération Interministérielle Vacances reconduite cette année du 16 juin au 15 septembre a pour objectif de répondre à ces enjeux, sous la forme d'un dispositif mobilisant les compétences de chaque administration agissant de façon coordonnée pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions ainsi que la sécurité la plus rigoureuse des produits alimentaires ou non alimentaires et des prestations de services.

Ce dispositif est déployé sous l'autorité du préfet de région avec l'appui de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (**Direccte**), et mobilise de nombreux services sur le terrain sous l'autorité des préfets de départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin :

les services relevant de la Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes, de la Direction Générale de l'Alimentation et de la Direction des Sports au sein des Directions Départementales Interministérielles : DDPP 67, DDCS 67 et DDCSPP 68, les Douanes, les inspections du travail du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la gendarmerie, la police.

Au-delà des actions de contrôle traditionnel, **4 thématiques de prévention et de contrôle ont été retenues comme prioritaires en 2014** : les marchés forains, la sécurité des activités sportives et de loisirs, l'hébergement de vacances et le tourisme historique.

Protéger les consommateurs, c'est aussi les informer afin qu'ils puissent exercer un choix libre et éclairé :

- le dossier « vacances 2014 », réalisé par la DGCCRF, est mis en ligne sur le site <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>. Il délivre des conseils pratiques et utiles aux consommateurs en vacances,
- un centre d'appel général « Allo Service Public », avec un numéro d'appel unique, le 39 39 (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe) permet aux consommateurs comme aux professionnels d'obtenir, tout au long de l'année, des informations ou des conseils généraux.

Contact à la DIRECCTE : Eric Lavoignat, responsable du pôle concurrence et consommation